



**Mormont**



**Saint-Ursanne**

**Séance «Gestion des déchets» du 12 février 2020**

**Porrentruy, Aula de l'Oiselier**



# Sommaire

## **1. Installation des conteneurs semi-enterrés**

- point de situation
- planification
- rappel de la répartition des coûts
- rappel des données techniques

## **2. Déchetterie**

- historique
- régionale (projet de Porrentruy, intervention de P. Eggerstwyler)
- micro-régionale (projet de Basse-Allaine, intervention de Y. Lièvre)

## **3. Divers**

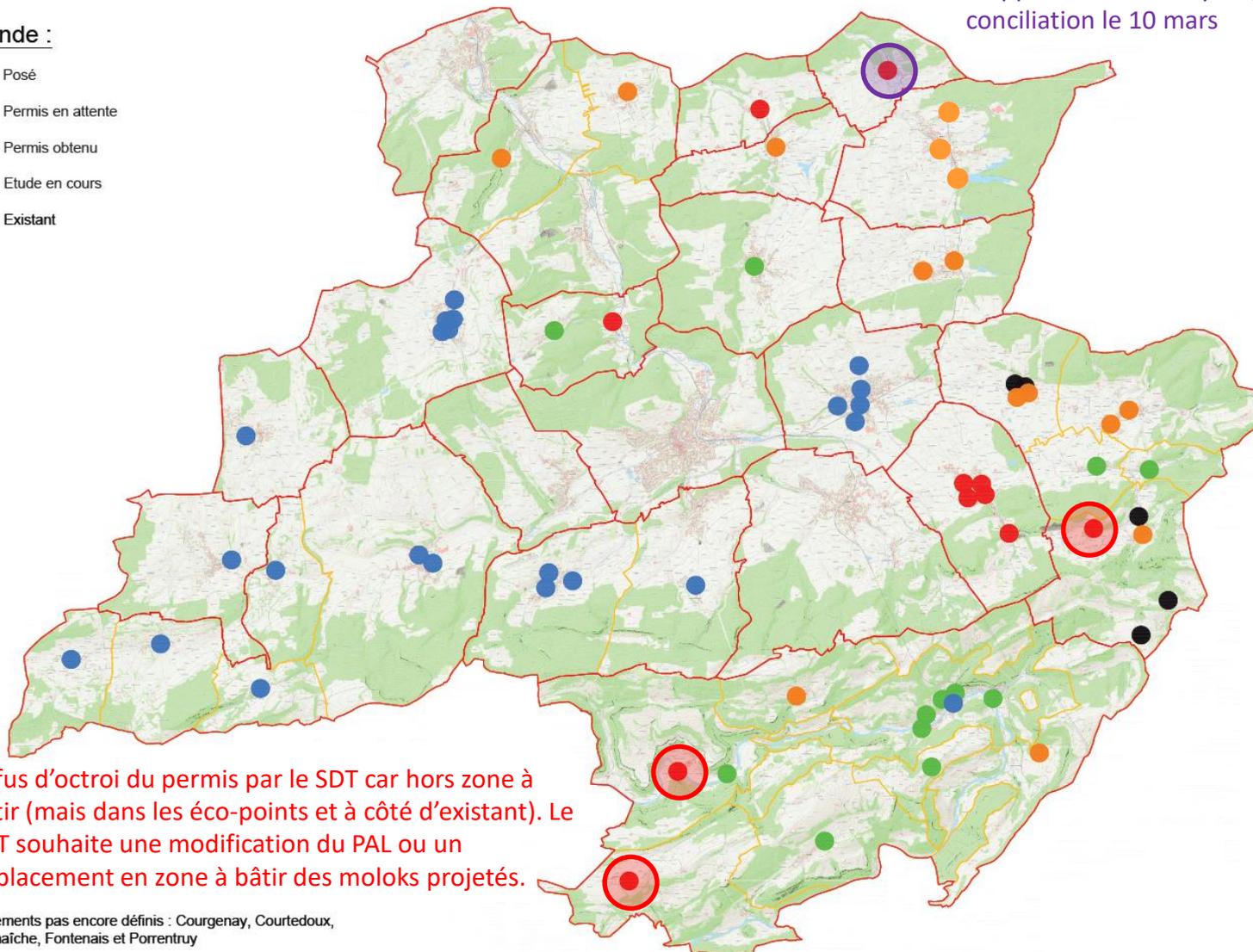
# 1. Installation des conteneurs semi-enterrés

Etat d'avancement au 12.02.2020 de l'installation des conteneurs semi-enterrés

3 oppositions de citoyens, séances de conciliation le 10 mars

Légende :

- Posé
- Permis en attente
- Permis obtenu
- Etude en cours
- Existant

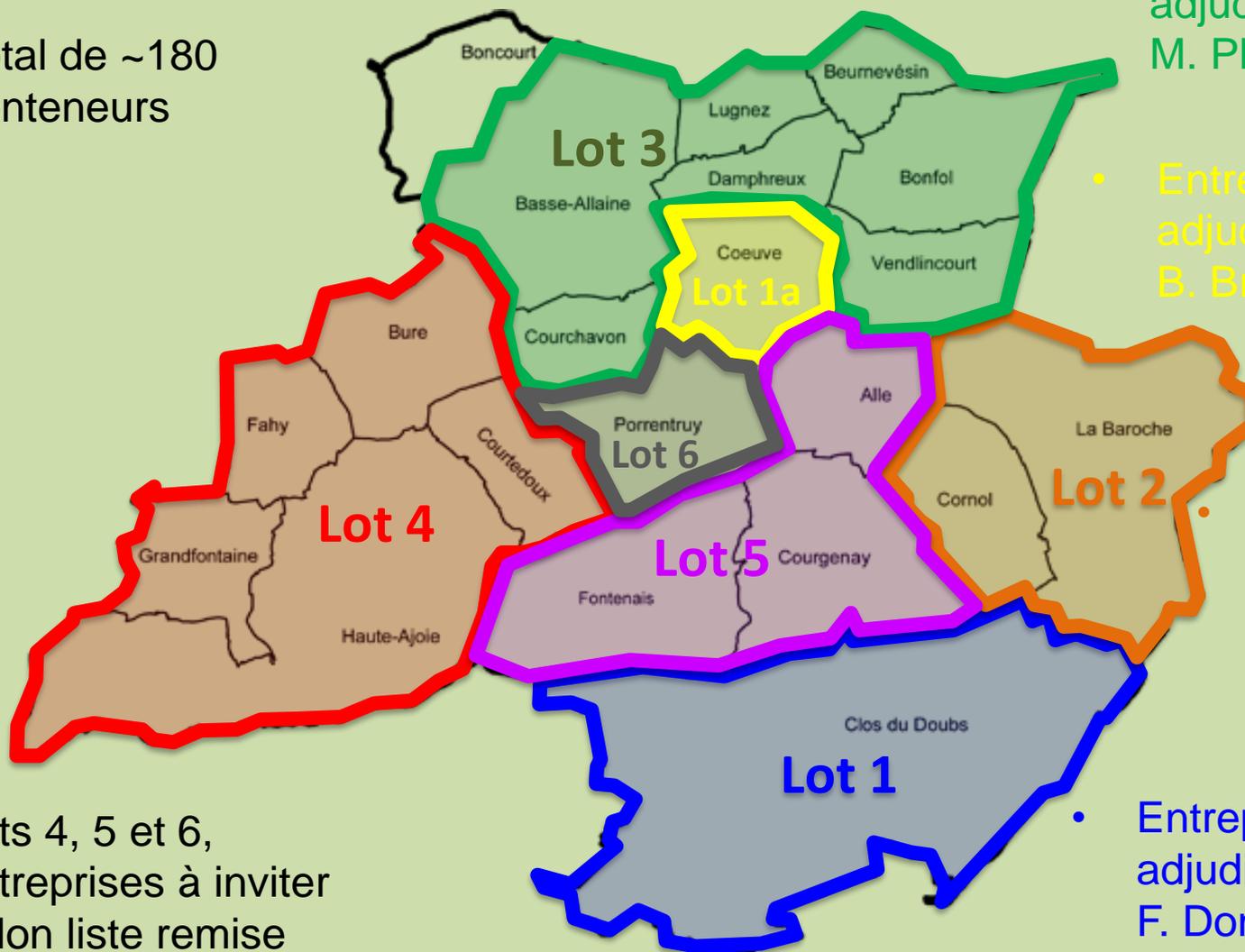


Refus d'octroi du permis par le SDT car hors zone à bâtir (mais dans les éco-points et à côté d'existant). Le SDT souhaite une modification du PAL ou un déplacement en zone à bâtir des moloks projetés.

Emplacements pas encore définis : Courgenay, Courtedoux, Courtemaiche, Fontenais et Porrentruy

# 1. Installation des conteneurs semi-enterrés

- Total de ~180 conteneurs



- Entreprise adjudicataire : M. Pheulpin

- Entreprise adjudicataire : B. Brahier SA

- Entreprise adjudicataire : F. Donzé SA

- Lots 4, 5 et 6, entreprises à inviter selon liste remise par courriel

- Entreprise adjudicataire : F. Donzé SA



# 1. Installation des conteneurs semi-enterrés

- Reprise par le responsable technique du SIDP des études des emplacements réalisées par CSC déchets en collaboration avec les Communes. Le financement est garanti par Vadec et l'avantage est une meilleure connaissance des lieux et des exigences des services cantonaux.
- Pour Porrentruy, une réflexion plus globale avec les éco-points est en cours par l'UEI avec la collaboration du responsable technique du SIDP. L'étude d'avant-projet est également financée par Vadec
- A ce jour, sur les 61 emplacements déjà prédéfinis, 12 sont posés sur les 27 permis de construire obtenus.
- Le responsable technique du SIDP va donc reprendre contact directement avec chacun d'entre vous d'ici fin mars – début avril pour finaliser les emplacements dans vos communes respectives.
- Une fois les emplacements définis, c'est le mandataire du SIDP, le bureau ATB qui établira les demandes de permis de construire et suivra les travaux.



# 1. Installation des conteneurs semi-enterrés

- Rappel de la répartition des coûts:

Comme les emplacements sont choisis par les communes, tout ce qui est hors « standard » est **à charge des communes**, ainsi que les frais de terrain et permis comme :

- Mise à disposition du terrain (soit le terrain communal, soit par l'acquisition d'un terrain)
- Frais de publication
- Emoluments pour demande de permis (avancés par le SIDP puis refacturés aux communes concernées)
- Déplacement d'infrastructures tel que : candélabre / conduites / horodateurs ou autre
- Frais de démolition ou d'aménagement particulier tel que : mur / barrière / haie / revêtement autre qu'enrobé / etc.

Pour l'installation des moloks, **le SIDP prend en charge** uniquement les éléments suivants :

- Honoraires d'ingénieurs civil (ATB) pour l'établissement du permis, le projet d'exécution et la direction des travaux
- Acquisition du molok
- Frais de génie civil pour l'installation « standard » des moloks.

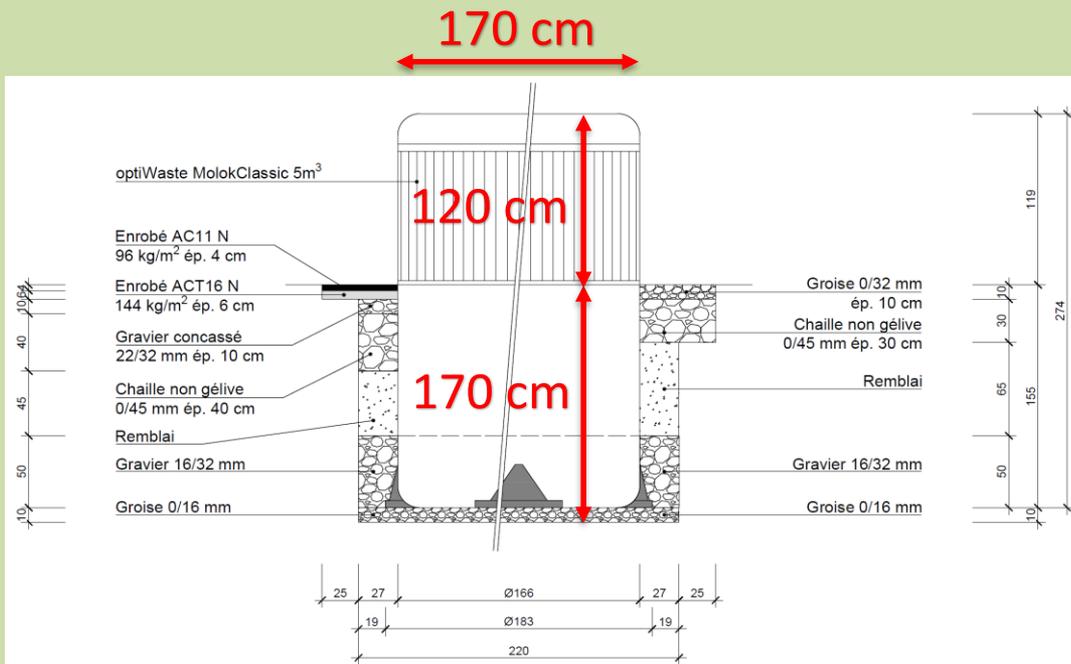
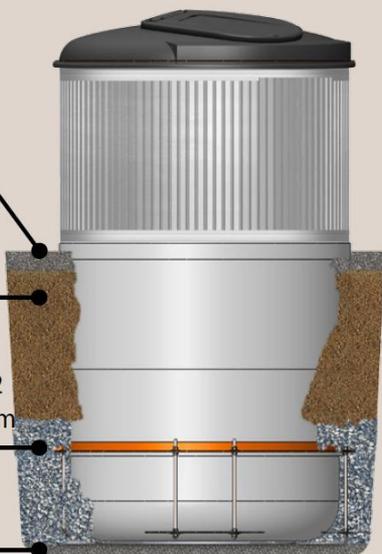
# 1. Installation des conteneurs semi-enterrés

Finition de la surface env. 100mm

Ballast

Gravier 16 – 32  
paiss. > 500mm

Béton maigre optionnel  
pour assurer l'horizontalité  
du conteneur





## 2. Déchetterie - historique

### Déchetterie régionale

#### Déchetterie régionale

**10 février 2016**

Dans sa séance du 10.02.16 le comité a pris connaissance des réponses des communes. Avec regret, il a pris note que le projet n'a pas abouti selon les critères RDJ.

Au vu des réponses positives, moins de 10'000 habitants seraient concernés par la mise en place de l'infrastructure. Le nombre de 15'000 habitants n'ayant pas été atteint implique que le prix annoncé par habitant ne peut être tenu. En conséquence, la charge financière liée à l'investissement est trop importante.

**Partant, le comité a décidé de clore le projet déchetterie régionale.**

**2 décembre 2015** à 18h00 à Porrentruy :  Présentation du projet de déchetterie régionale aux 21 maires (une commune excusée).

Par 17 oui, 1 non et 3 abstentions, les délégués ont décidé de mettre en place un sondage pour demander aux communes si elles acceptent de céder au SIDP leurs compétences en matière de gestion des déchets pour la déchetterie régionale, selon le principe RDJ (réponse demandée jusqu'au 31 janvier 2016).

Par 15 oui et 6 abstention et pour autant que les réponses positives des communes garantissent un potentiel de 15'000 habitants pour l'utilisation de la future déchetterie, les délégués ont accepté le principe que la réalisation de l'infrastructure et l'exploitation de la future déchetterie puissent être confiées à des privés, partant qu'un mandat soit attribué à un bureau d'étude pour la réalisation du cahier des charges de l'appel d'offre.

**11 septembre 2013** à 20h00 à Cornol : le comité SIDP invite tous les élus communaux du district à une séance d'information pour une présentation détaillée du rapport final.

Le  Rapport final est envoyé à toutes les communes, afin que ces dernières puissent se positionner définitivement sur le projet RDJ.

**Juin 2013**

Les conclusions du groupe de travail cantonal ayant planché sur la gestion des déchets et le développement durable ont abouti à la décision du gouvernement de créer un comité de pilotage afin de réfléchir à la création de déchetteries régionales c'est à dire à l'échelle des districts. Le SIDP siège dans ce groupe de travail.

Le rapport final pour l'étude : RDJ (réseau des déchetteries régionales du Jura) a été envoyé aux communes début juin.

- Historique du projet de déchetterie régionale (sans déchets verts):
- Les coûts annoncés à l'époque étaient de
- Pour 8'000 habitants : CHF 40.00/hab. (HT)
- Pour 15'000 habitants : CHF 30.00/hab. (HT)
- Pour 24'000 habitants : CHF 26.00/hab. (HT) Montant facturé aux communes par le SIDP (même principe que les cotisations). Libre ensuite de refacturer le montant aux citoyens selon leur règlement.

## 2. Déchetterie – régionale

(projet de Porrentruy, intervention de P. Eggerstwyler)



## 2. Déchetterie – micro-régionale

(projet de Basse-Allaine, intervention de Y. Lièvre)





## 3. Divers





# Merci de votre attention

SIDP  
Rue d'Airmont 7  
CH - 2900 Porrentruy  
Tél. +41 32 466 88 81  
[secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)